



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA PÊCHE

<p><b>Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche</b> <b>Sous-direction de la Formation Professionnelle, des actions de Développement et de Coopération Internationale des Etablissements (FOPDAC)</b></p> <p><b>Bureau de la Formation Professionnelle Continue Et de l'Apprentissage (FOPCA)</b> 1, ter avenue de Lowendal 75700 Paris cedex 07 Dossier suivi par : Mme Lilian Tronche Tél. : 01 49 55 42 31 Fax : 01 49 55 40 06 Réf. interne : Réf classement :</p>	<p><b>Direction générale de l'Enseignement et de la Recherche</b> <b>Sous-Direction de la Politique de Formation, de l'enseignement général, technologique et professionnel (POFEGTP)</b></p> <p><b>Bureau des Enseignements Technologiques et Professionnels (BETP)</b> 1, ter avenue de Lowendal 75700 Paris cedex 07 Dossier suivi par : Mme Eve Le Quang Tél. : 01 49 55 80 69 Fax : 01 49 55 56 17 Réf. interne : Réf classement :</p>
---	---

**NOTE DE SERVICE**  
**DGER/FOPDAC/POFEGTP/N2005-2041**  
**Date: 14 juin 2005**

Date de mise en application : Immédiate  
Abroge et remplace :  
Date limite de réponse :  
Nombre d'annexes: 3  
Degré et période de confidentialité :

Le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche  
à  
Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements  
S/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de l'agriculture et de la forêt  
S/c de Mesdames et Messieurs les Directeurs de l'agriculture et de la forêt  
S/c de Mesdames et Messieurs les chefs de SRFD  
S/c de Mesdames et Messieurs les chefs de SFD

**Objet** : Concours pour la réalisation d'un DVD et d'affiches sur le thème « violences sexistes en milieu rural ».

**Bases juridiques** : Circulaire DGER/DEPSE/DERF/ N°2001-2010 du 18 juillet 2001 "femmes, formation, emploi en milieu rural : intégration de l'égalité des chances »

**Résumé** : Création d'outils pédagogiques par et pour les apprenants de l'enseignement agricole pour illustrer le thème « violences sexistes en milieu rural »

**MOTS CLES** : Egalité des chances, concours, vidéo, affiches, violences sexistes, femmes, hommes, genre

Destinataires	
<p>Pour exécution :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Etablissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles,</li> <li>- Etablissements d'enseignement supérieur agronomiques et vétérinaires,</li> <li>- Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat</li> </ul>	<p>Pour information :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Administration centrale</li> <li>- Inspection de l'enseignement agricole</li> <li>- Services régionaux de la formation et du développement</li> <li>- Organisations syndicales de l'enseignement agricole public</li> <li>- Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public</li> </ul>

**CONCOURS POUR LES ELEVES, ETUDIANTS (ES), APPRENTIS (ES),  
ET STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE  
POUR ILLUSTRER LE THEME « VIOLENCES SEXISTES EN MILIEU RURAL »**

**Objectif :**

Il s'agit de susciter dans les classes une réflexion sur les violences sexistes dans les établissements de formation agricole et en milieu rural. En effet, si la violence est universelle, elle présente néanmoins des caractéristiques en milieu rural qu'il convient de faire apparaître. Par ailleurs, les violences sexistes<sup>1</sup> ne sont pas l'apanage d'un seul sexe et par sexisme nous entendons toute attitude de discrimination à l'égard de quelqu'un d'autre en raison de son sexe.

Ce projet de concours a pour ambition de recueillir et de faire entendre la parole des apprenants (es) sur cette question, de faire prendre conscience de la gravité du phénomène afin que chaque membre de la communauté éducative devienne acteur (trice) de prévention et aide au changement des mentalités en dépassant les préjugés et les clichés.

Il s'agit davantage d'analyser et de dénoncer les mécanismes de cette violence que de la montrer. Les équipes pédagogiques sont invitées à accompagner des réalisations sobres et intimistes et à exclure des scènes montrant des successions de violences verbales ou physiques. Il convient de faire travailler les apprenants (es) sur ce que la violence sexiste provoque tant sur les agressés (es) que sur les agresseurs (euses).

Le but est d'apporter, grâce à cette mobilisation collective, des pistes de travail et des raisons d'espérer afin que le monde rural de demain soit porteur de valeurs partagées de respect et d'égalité entre les êtres humains.

**Pilotage :**

L'organisation et le suivi de ce concours sont placés sous le pilotage d'un groupe de travail composé de représentants (es) :

- du réseau "Egalité des chances" du MAP : Aquitaine, Languedoc-Roussillon, Martinique et Poitou-Charentes,
- de la coordonnatrice nationale du réseau des correspondants (es) régionaux du MAP égalité des chances,

---

<sup>1</sup> Violences sexistes : qu'elles soient verbales, psychologiques, physiques, sexuelles ...résultant de situations de domination, de pouvoir.. cf. Guide pédagogique publié par Educagri Editions, intitulé « Le module d'éducation à la santé et à la sexualité ».

- de la coordonnatrice nationale du réseau égalité des chances de l'enseignement supérieur agricole,
- de représentants (es) de la DGER,
- de l'inspection de l'enseignement agricole (histoire-géographie),
- du Groupe de Recherche pour l'Education et la Prospective (GREP), du réseau égalité des chances de l'enseignement supérieur agricole,
- du CRIPT sylvestre audiovisuel Pays de Loire,
- d'une déléguée aux droits des femmes,
- et d'une représentante du CIDFF (Centre d'information pour le droit des femmes et des familles).

### **Productions attendues :**

Ce concours a pour objectif la création d'outils pédagogiques sur le thème des violences sexistes en milieu rural à destination des CDI ou CDR des établissements d'enseignement agricole (formation scolaire, apprentissage, formation continue ou enseignement supérieur) visant les publics apprenants et la communauté éducative.

Les outils pédagogiques à créer sont les suivants :

- Une vidéo de 6 minutes maximum, générique compris, sous forme de court métrage d'animation, de fiction, ou de reportage,

ou

- une affiche privilégiant l'image par rapport au texte.

Les vidéos et les affiches seront réalisées par les apprenants (es) encadrés (es) par les professeurs (es), les formateurs (trices), les infirmiers (ères) ou tout autre membre de la communauté éducative agricole .

### **Sélection :**

Un jury de sélection sera constitué. Il sera composé :

- de représentants (es) d'élèves, d'étudiants (es), apprentis (es) et stagiaires,
- des coordonnatrices et de correspondants (es) ou partenaires des deux réseaux «égalité des chances» du MAP,
- d'une inspectrice de l'enseignement agricole en histoire-géographie,
- de représentants (es) de la DGER,
- d'un professionnel de la vidéo, d'un graphiste et d'un (e) réalisateur (trice) de court métrage,
- de personnalités politiques et artistiques spécialistes de cette thématique.

Le jury sélectionnera :

- les dix meilleures vidéos qui seront regroupées dans un DVD,
- les dix meilleures affiches qui seront regroupées dans une exposition et sur le DVD.

Les vidéos et affiches primées par le jury, pourront être utilisées par les réseaux du MAP (égalité des chances, insertion , RESEDA...), les équipes éducatives ou pour différentes actions de communication : expositions itinérantes, salons, colloques...

### **Les prix :**

Ce concours donnera lieu à récompenses sous forme de remise de prix aux auteurs (es) des productions sélectionnées.

Le jury décernera trois prix relatifs à l'adéquation à la thématique, à la créativité et à la qualité de la réalisation.

Les lauréats (es) gagneront un séjour de trois jours au festival international de court métrage de Clermont-Ferrand en février 2007.

Le règlement du concours figure en annexe I de la présente note de service.

**Echéancier :**

*Pré inscription (annexe II) : 17 décembre 2005*

*Date de remise des vidéos et des affiches : 12 mai 2006*

*Proclamation des résultats : 23 juin 2006*

Le Directeur général de l'enseignement  
et de la recherche

Michel THIBIER

## ANNEXE I

### REGLEMENT DU CONCOURS « VIOLENCES SEXISTES EN MILIEU RURAL »

#### Article 1

La DGER organise un concours pour la réalisation d'un DVD et d'une exposition d'affiches sur le thème : "*Violences sexistes en milieu rural*".

#### Article 2

Le concours est ouvert à l'ensemble des apprenant-es : élèves, apprentis(es), étudiants (es) et stagiaires de l'enseignement agricole.

#### Article 3

Les participants (es) doivent envoyer leur vidéo et/ou affiche à la coordonnatrice du réseau des correspondants régionaux :

**Madame Anne Giraudel**  
**Concours « violences sexistes en milieu rural »**  
**CFPPA de Melle**  
**Route de la Roche BP 13**  
**79000 MELLE**

#### Article 4

La date limite d'envoi est fixée au 12 mai 2006 inclus, le cachet de la poste faisant foi.

#### Article 5

Le format de tournage de la vidéo de 6 minutes maximum (générique compris) sera en numérique mini DV. Les participants fourniront un « master vidéo » (film prêt à diffuser également en mini DV). Il devra être obligatoirement inséré 10 secondes de « noir » avant le générique début et après le générique fin. L'illustration musicale n'est pas obligatoire. Si elle existe, elle devra dans tous les cas être une création originale ou être libre de droits.

Les participants peuvent utiliser : gouache, aquarelle, encres, crayons, huile, photo...sur tout support papier, bois, carton ou autre. La seule restriction concerne la durée de la vidéo soit 7 minutes et le format de l'affiche de 40x60cm.

Un titre sera donné à l'œuvre vidéo et/ou affiche.

#### Article 5 bis

L'affiche A3 (42 cm x 29,7 cm) pourra être

- sur papier , en couleur ou noir et blanc ( les participant-es peuvent utiliser de la gouache, de l'aquarelle, des encres, des crayons, de l'huile, des photos, collages...) sur tout support papier, bois , carton ou autre,

ou sous format numérique (dimensions : 4961 pixels x 3508 pixels, résolution : 300 pixels/pouce, couleur : cmj). L'affiche devra être envoyée en .psd ou pict ou jpg qualité maximale avec les typos associées au document, le tout gravé sur cédérom.

S'il y a utilisation de photos, elles doivent être libres de droits : pour des photos de personnes majeures une autorisation signée sera jointe ; pour les mineurs (es) il est indispensable d'avoir une autorisation signée du ou des parents (voir autorisation en annexe).

## **Article 6**

Le travail sera réalisé par les apprenants (es), encadrés (es) par l'équipe éducative.

Les œuvres seront obligatoirement accompagnées d'une fiche d'identification dont le modèle figure en annexe III à la présente note de service.

## **Article 7**

Les vidéos et les affiches porteront la mention du co-financement par le fonds social européen qui participe à hauteur de 45% à la réalisation de ce concours inscrit dans le cadre de l'objectif 3 du FSE, axe 5 mesure 8, pour la période 2000 à 2006 .

Elles seront sélectionnées, par le jury à partir des critères définis ci-après :

- la créativité et l'originalité,
- la qualité de la réalisation
  - \* pour les vidéos : image, son, montage
  - \* pour les affiches : rapport texte/image, graphisme, efficacité du message
- l'illustration graphique de la thématique

Les prix décernés :

Les classes ayant participé ainsi que les auteurs (es) des vidéos et affiches sélectionnées, recevront le DVD des meilleures vidéos et affiches.

Les lauréats (es) gagneront un séjour au festival international de court métrage de Clermont-Ferrand.

## **Article 8**

Les vidéos et les affiches seront archivées au CFPPA de Melle et ne pourront pas être retournées à leurs auteurs (es).

## **Article 9**

La DGER se réserve le droit de sélectionner , compléter, reporter ou annuler tout ou partie du présent règlement.

## **Article 10**

La DGER se réserve le droit de modifier, compléter, reporter annuler tout ou partie du présent concours et des prix offerts.

## **Article 11**

Les lauréats (es) autorisent la citation éventuelle de leur nom dans la presse.

## **Article 12**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

**ANNEXE II**

**FICHE DE PRE-INSCRIPTION**

**Concours «violences sexistes en milieu rural»**

**A renvoyer avant le 31 janvier 2006**

**REGION**

**Etablissement :**

*(Pour l'enseignement privé indiquer la fédération)*

**Classe :**

**Œuvre individuelle : oui/non**

**Œuvre collective : oui/non**

**Membres de l'équipe éducative ayant encadré le travail (nom-s, prénom-s, coordonnée-s)**

<b>AUTEURS (ES)</b> Noms et prénoms
--

<b>TITRE</b> VIDEO ou AFFICHE	
----------------------------------	--

**Fait à ...**

**Le ....**

**Signature(s)**



### ANNEXE III

#### CONCOURS 2005 « Violences sexistes en milieu rural »

##### FICHE D'IDENTIFICATION

du ou des auteurs (es), à joindre obligatoirement à chaque vidéo et/ou affiche

REGION :

ETABLISSEMENT :

(pour l'enseignement, privé , indiquer la fédération) :

CLASSE OU PROMOTION :

PERSONNEL AYANT ENCADRE LE PROJET

Nom et prénom :

Téléphone :

E mail :

	Renseignements à fournir
Titre de la vidéo ou de l'affiche	
Nom(s) et prénom(s) du ou des auteurs (es)	
Rôle de chacun : idée, scénario, mise en image, dessin, mise en couleurs....	

Je soussigné (e) nom, prénom

Nous soussignés (es) noms , prénoms

Certifie/certifions par la présente avoir pris connaissance du règlement du concours de vidéo et d'affiche intitulé « violences sexistes en milieu rural » et déclare/déclarons être seul-e auteur-e des vidéo et affiches présenté-es, avoir la libre disposition des droits de propriété intellectuelle s'y rapportant, et céder les droits sur cette réalisation au MAAPR pour tout usage qu'il estimera utile, et pour la publication de tout ou partie de l'œuvre sans prétendre à aucun droit d'auteur .

Toutes les prises de vues et photographies impliquant des personnes (majeures et mineures) et des biens, seront soumises à une autorisation de reproduction et de représentation.

Fait à ..... , le .....

Signature(s)